



Ordonnance de télécom CRTC 2017-234

Version PDF

Références : 2017-195 et 2017-213

Ottawa, le 5 juillet 2017

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Saskatchewan Telecommunications	AMT 342 Modification au Tarif général – Modalités de service générales	29 mai 2017	13 juin 2017
Société TELUS Communications	AMT 522 Tarif de services d'accès – Frais de refus de demande de service local (DSL)	31 mai 2017	30 juin 2017
Société TELUS Communications	AMT 625 (TCQ) Tarif de services d'accès – Frais de refus de demande de service local (DSL)	31 mai 2017	30 juin 2017
Société TELUS Communications	AMT 626 (TCQ) Tarif de services d'accès – Frais d'annulation d'exportation	31 mai 2017	30 juin 2017

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale